

**Syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques (SIRCA)
Syndicat de communes – Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 30*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que le syndicat de communes SIRCA constitué entre les communes d'Arques la Bataille, Dieppe, Martin Eglise, Rouxmesnil Bouteilles et Saint Aubin sur Scie, a pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien du bassin versant du fleuve de l'Arques sur le territoire des collectivités adhérentes.

VU :

- Les articles L 5211-7, L 5212-1 et suivants et particulièrement L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

- La délibération en date du 14 décembre 2000 par laquelle la ville de Dieppe a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (SIRCA),

- L'article 5 des statuts modifiés en date du 4 février 2011 fixant à **2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant** la représentation des communes adhérentes au comité syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, à l'élection de ses 2 délégués titulaires et de son délégué suppléant

Candidats présentés par la majorité : Frédéric WEISZ, Patricia RIDEL, délégués titulaires et Joël MENARD, délégué suppléant.

Les élus de la liste « Unis pour Dieppe » ne participent pas au vote.
Les élus de la liste « Dieppe au Coeur » s'abstiennent.

Sont élus par 30 voix : Frédéric WEISZ, Patricia RIDEL, délégués titulaires et Joël MENARD, délégué suppléant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--